

Numéro	CA/2025-12-01/08
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	05/12/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	05/12/2025
Date de transmission au Recteur	05/12/2025



## Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2025 portant approbation des droits spécifiques pour les formations initiales de l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne (IED-EDS)

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, L. 719-4 et R. 719-48 ;

Vu le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NÉAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CSA/2025-11-12/06 du comité social d'administration du 12 novembre 2025 portant avis relatif à la fixation de la rémunération des intervenants dans les actions de formation de l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne (IED-EDS) ;

Vu la délibération n° CA/2025-11-27/11 du conseil d'administration du 27 novembre 2025 portant approbation de la fixation de la rémunération des intervenants dans les actions de formation de l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne (IED-EDS).

Considérant l'accroissement du matériel pédagogique mis à disposition des étudiants des formations initiales de l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne (IED-EDS), dont un accès élargi aux ressources documentaires en ligne, et le renforcement des modalités de suivi de leurs études mises en place par les équipes pédagogiques ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le dispositif suivant des droits spécifiques pour les formations initiales de l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne (IED-EDS) à partir de l'année universitaire 2026-2027.

#### Article 1<sup>er</sup>

Le montant des droits spécifiques pour le niveau licence est fixé à 800 euros.

#### Article 2

Le montant des droits spécifiques pour le niveau master est fixé à 1 200 euros.

#### Article 3

Les dispositions précédemment en vigueur relatives aux montants des droits spécifiques pour les formations initiales de l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne (IED-EDS) susmentionnées sont abrogées.

<b>Délibération CA/2025-12-01/08</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	36
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	22
Nombre de contre	8
Nombre d'abstentions	6

Paris, le 2 décembre 2025

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.